

Vous êtes professionnel libéral de santé

Pour participer aux missions de la plateforme, vous pouvez nous solliciter afin de signer une convention de partenariat.

La plateforme préconise / coordonne / organise les bilans d'intervention précoce et les séances pour des enfants à risque de TND.

Vous contribuez à l'élaboration du diagnostic et à la co-construction du parcours de soins de l'enfant.



Nos Missions



INFORMATION

sur les troubles neuro développementaux



ACCOMPAGNEMENT

La famille dans les parcours de soin



COORDINATION

Les parcours de bilans et d'interventions précoces

Soins

Financés par la CPAM



APPUI RESSOURCE

Auprès des professionnels de 1^{ère} ligne



ORIENTATION

Vers une structure de 2nd ligne

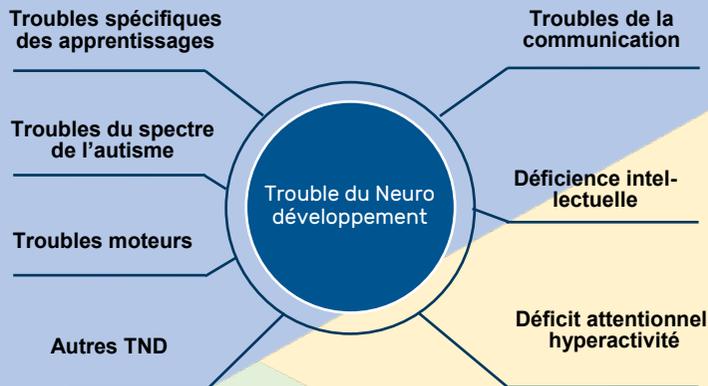


MOBILISATION

Des ressources du territoire

Pourquoi parle-t-on de TND ?

Les troubles du neurodéveloppement sont des troubles qui apparaissent dès l'enfance. Ils se caractérisent par une perturbation du développement cognitif, moteur et/ou affectif.



Pour les enfants de 0 à 12 ans avec suspicion de Troubles du Neuro Développement (TND)



● Coordinateur Douaisis
● **06 02 19 18 27**

● Coordinateur Cambrésis-Denaisis
● **07 84 02 66 06**

● Coordinateur Sambre Avesnois
● **06 02 06 70 62**

● Coordinateur Valenciennois
● **06 74 54 70 90**



pco.hainaut@apf.asso.fr



4 rue Jean Dauby
59300 VALENCIENNES
06 07 31 06 97



Plateforme de Coordination et d'Orientation

0 - 6 ans



Pour qui ?

Pour les enfants de 0 à 6 ans révolus avec suspicion de trouble du Neurodéveloppement

Comment adresser ?

Le médecin complète le « **guide de repérage des troubles du neurodéveloppement chez les enfants** » et le transmet à la plateforme avec **ses préconisations**.

Vous êtes professionnel de la petite enfance

Nous sommes à votre disposition pour vous aider dans le repérage des premiers signes d'appels.

Avec l'accord des parents, vous pourrez adresser l'enfant à la PCO via le médecin.



PCO du Hainaut 0 - 12 ans

Vous trouverez les livrets de repérage sur le site :

www.handicap.gouv.fr



Admission à la PCO en commission médicale



Construction du parcours avec la famille et en lien avec le médecin référent



Mobilisation
Du forfait d'intervention précoce : **Ergothérapie**
Psychologie
Psychomotricité



Coordination des soins
En vue de poser un diagnostic



Orientation
En lien avec la famille

7 - 12 ans



Pour qui ?

Pour les enfants de 7 à 11 ans révolus présentant un écart significatif du développement et/ou des acquisitions relatives au fonctionnement scolaire et social, suggérant un TND

Comment adresser ?

Le médecin scolaire et/ou tout autre médecin complète :

- Le **volet médical** après avoir pris connaissance du :
 - **Volet enseignant**, préalablement rempli par l'équipe éducative
 - **Volet famille** rempli par les parents
- Le **formulaire d'adressage** avec ses préconisations

Vous êtes professionnel de l'éducation nationale

Les difficultés de l'enfant persistent malgré les mesures d'accompagnements pédagogiques mises en place dans le livret de parcours inclusif.

Avec l'accord des parents, vous pourrez adresser l'enfant à la PCO via un médecin et prendre contact avec l'enseignant ressource TND de la PCO.